



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

## DELIBERATION N° 2024/24

**OBJET : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (D.U.P.) DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE DE LIBERCOURT**

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois d'Avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 29 Mars 2024 affichée à la porte principale de la Mairie.

### Etai<sup>ent</sup> présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Vincent VANDEN TORREN - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

### Etai<sup>ent</sup> excusés :

Monsieur André RUCHOT qui n'a pas donné de procuration  
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE  
Madame Anne-Sophie OSINSKI qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK  
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

### Etai<sup>t</sup> absent :

Monsieur Bruno DESRUMAUX

Monsieur Alexis LEGRAND est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire rappelle à la présente assemblée que la municipalité a engagé depuis plusieurs années un renouvellement urbain majeur : redonner une nouvelle centralité à la ville.

Labellisée en 2021 au titre du programme Petites Villes de Demain, la commune a formalisé et adopté son projet de territoire en signant la convention cadre le 18 Janvier 2023 valant Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T) dans laquelle s'intègre le projet d'aménagement du centre-ville de Libercourt.

Ce projet a pour objectif de créer autour du pôle gare des fonctionnalités de centre-ville par la valorisation d'un maillage urbain, la requalification des espaces publics, la définition des éléments de programmation (logements, équipements et services) nécessaires au renouvellement de l'image et au fonctionnement de la ville.

Il s'agit dans un premier temps d'aménager les espaces publics permettant dans un second temps, la construction de logements et l'implantation de commerces et services afin de proposer une offre en adéquation avec la forte demande sur le secteur.

Le projet prévoit l'aménagement des espaces publics « cœur de ville » située face au pôle administratif comprenant une place publique à vocation polyvalente, permettant notamment l'installation d'étals de marché certains jours et la réalisation de festivités de plein air, marquant la centralité des lieux et faisant ainsi la connexion avec le futur parvis de l'Hôtel de Ville et celui du futur centre culturel pour lequel les plannings de programmation sont concomitants.

Monsieur le Maire rappelle également que, par délibération n° 2023/38 du 9 Juin 2023, le conseil municipal avait décidé de signer avec l'Etablissement Public Foncier des Hauts de France, une convention opérationnelle dans le cadre d'un aménagement place de l'Hôtel de Ville. En effet, les parcelles situées en face de l'Hôtel de Ville vont faire l'objet d'une opération d'aménagement dans le cadre de ce projet de réhabilitation en vue du réaménagement de la place avec la construction de deux ensembles immobiliers destinés aux commerces et logements.

Considérant la nécessité d'acquérir les parcelles privées nécessaires au projet afin de maîtriser l'ensemble du périmètre de l'opération d'aménagement du centre-ville de Libercourt, Monsieur le Maire informe qu'il convient d'acter le principe du lancement effectif d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'en confier la mise en œuvre à un bureau d'étude spécialisé en DUP.

Monsieur le Maire informe que la mise en œuvre de la procédure conduit notamment à solliciter le Préfet du Pas-de-Calais pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et d'une enquête parcellaire conjointe, en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'utilité publique l'opération d'aménagement du centre-ville de Libercourt et de l'acquisition des terrains nécessaires à sa réalisation.

Le conseil municipal :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal n°2005/54 du 22 Juin 2005 modifiée en dernier lieu par la délibération n°2021/10 du 11 Mars 2021,
- Vu le projet d'aménagement du centre-ville de Libercourt définissant les orientations urbaines poursuivies par la ville sur ce secteur,
- Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L.122-1, L.122-5, R.122-4, R.122-6, R.131-3, relatifs à la déclaration d'utilité publique des projets et aux enquêtes publiques,
- Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L.131-1 et suivants et R.131-1 et suivants, relatifs à l'enquête parcellaire,
- Vu la convention opérationnelle entre la Ville de Libercourt et l'Etablissement Public Foncier (EPF) approuvée par délibération n°2023/38 du 9 Juin 2023,
- Considérant la nécessité d'acquérir les parcelles privées nécessaires au projet afin de maîtriser l'ensemble du périmètre de l'opération d'aménagement du centre-ville de Libercourt,

Après avis favorable de la commission « Prévention – Médiation – Sécurité – Renouvellement Urbain – Travaux – Gestion du Patrimoine – Urbanisme – Cadre de vie et Développement Durable » qui s'est réunie le 19 Mars 2024, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, soit 26 voix** :

- 1) Acte le principe du lancement effectif d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'en confier la mise en œuvre à un bureau d'étude spécialisé.

- 2) Sollicite le Préfet du Pas-de-Calais pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement du centre-ville de Libercourt et d'une enquête parcellaire conjointe, en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'utilité publique l'opération précitée et l'acquisition des parcelles privées nécessaires à sa réalisation
- 3) Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le secrétaire de séance  
Mr Alexis LEGRAND

**Date de publication :** 10 AVR. 2024

Pour extrait certifié conforme,  
LIBERCOURT, le ... 10 AVR. 2024  
Le Maire,  
Daniel MACIEJASZ

